



N° DEL24_007

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 2 février 2024

Le jeudi 8 février 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, 14 rue Fortuné Charlot en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 28

VOTANTS : 33

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Stéphane LARTIGUE, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Uriell MARQUEZ, Bastien REDDING, Thibault PETIT, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Sébastien CÉLERIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Diénabou KOUYATE donne procuration à Adelaïde HAMITI, Christine DENIS donne procuration à Dalila KHORBI, Isabelle MOSER donne procuration à Thibault PETIT, Housman BATHILY donne procuration à Stéphane LARTIGUE, Toufik LAADJAL donne procuration à Manuela MELO

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE

Secrétaire :

Hafid IABASSEN

Objet : Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise (SDEVO) dans le cadre du programme 2024 d'intégration des réseaux dans l'environnement pour la rue du Général-De-Gaulle (entre le carrefour rue de la Croix Blanche et le groupe scolaire Yves-Coppens), la rue de Cormeilles et la rue de la République (entre l'avenue des Frances et la rue du Général-De-Gaulle)

La Commune de Montigny-lès-Cormeilles s'inscrit dans une démarche de requalification des rues du Général de Gaulle, de Cormeilles et de la République dans l'objectif d'améliorer la sécurité des piétons et limiter la vitesse des automobilistes. L'enfouissement des réseaux sera intégré aux travaux.

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise (SDEVO) propose de participer financièrement aux travaux projetés par les communes dans la perspective de la programmation 2024 des travaux afférents à l'intégration dans l'environnement des réseaux électriques et téléphoniques.

Les travaux projetés sont par ailleurs éligibles à un financement de la part du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre des aides apportées aux communes pour le financement des travaux de voirie, et de réseaux divers sur le domaine public communal ou communautaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter le concours financier du SDEVO,
- de solliciter le concours financier du Conseil Départemental du Val d'Oise,
- de solliciter les subventions les plus larges possibles auprès des partenaires institutionnels et économiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, y compris toute convention ou tout avenant le cas échéant.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission des finances du 30 janvier 2024,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux travaux d'enfouissements des réseaux électriques et téléphoniques de la rue du Général de Gaulle entre le carrefour rue de la Croix Blanche et l'école Yves Coppens, de la rue de Cormeilles et de la rue de la République entre l'avenue des Frances et la rue du Général de Gaulle,

Considérant qu'il convient de formuler une demande de financement auprès du SDEVO,

Considérant que les travaux projetés sont également éligibles à un financement du Conseil Départemental dans le cadre des aides apportées aux communes pour le financement des travaux de voirie, et de réseaux divers sur le domaine public communal ou communautaire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de solliciter le concours financier du SDEVO dans le cadre des aides apportées aux communes pour le financement des travaux liés à l'intégration dans l'environnement des réseaux électriques et téléphoniques dans le cadre de la programmation 2024,

DÉCIDE de solliciter le concours financier du Conseil Départemental du Val d'Oise,

DÉCIDE de solliciter les subventions les plus larges possibles auprès des partenaires institutionnels et économiques,

DÉCIDE de mandater Monsieur le Maire ou son représentant pour diligenter les démarches en vue d'obtenir le financement et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération y compris toute convention ou tout avenant le cas échéant.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet
de la ville le :

15/02/2024

Signé électroniquement
par :
Jacqueline HUCHIN
Le 12 février 2024